

Table des matières

I.	PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	2
1.	Présentation de l'Université Lyon 2	2
2.	Faits caractéristiques de l'exercice et écritures de régularisation.....	2
a)	Faits marquants.....	2
b)	Les écritures correctives 2022.....	2
II.	PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION.....	3
1.	Principes comptables	3
2.	Immobilisations	3
3.	Patrimoine immobilier confié en dotation par l'Etat	4
4.	Immobilisations financières	4
5.	Créances	4
6.	Subventions d'investissement.....	4
7.	Fonds propres.....	4
8.	Provisions	5
9.	Charges à payer et produits à recevoir	5
10.	Recettes et subventions d'exploitation.....	5
III.	NOTES SUR LE BILAN (en k€).....	7
1.	Tableau de mouvement des immobilisations incorporelles et corporelles.....	7
2.	Tableau de mouvement des amortissements.....	8
3.	Tableau des financements externes de l'actif.....	9
4.	Détail des créances.....	10
a)	Précisions sur certaines variations de créances 2021 / 2022	10
b)	Produits à recevoir	11
5.	Fonds propres.....	11
6.	Dépréciations	11
7.	Provisions pour risques et charges.....	11
8.	Détail des dettes.....	12
a)	Factures non parvenues et charges sociales.....	12
b)	Détail des produits constatés d'avance	12
IV.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	13
V.	AUTRES INFORMATIONS.....	13
1.	Événements postérieurs à la clôture.....	13
2.	Effectifs.....	13
3.	Engagements financiers	13

I. PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. Présentation de l'Université Lyon 2

L'Université Lumière Lyon 2 compte environ 28 000 étudiants.

Disposant d'une superficie de locaux de 140 751 m² (SHON) répartis sur deux campus, elle propose, dans quatre grands domaines de formation :

- Arts, lettres, langues
- Droit, économie, gestion
- Sciences humaines et sociales
- Sciences, Technologies, Santé

Un large choix de formations : 38 diplômes de licences, 20 diplômes de licences professionnelles, 140 spécialités de masters, 10 spécialités de DUT et 49 spécialités de DU, dispensées au sein de 6 facultés et 6 instituts.

L'Université consacre également une large part de son activité à la recherche : 33 laboratoires et 4 regroupements fédératifs orientés principalement dans le domaine des sciences humaines et sociales ainsi que 7 écoles doctorales.

2. Faits caractéristiques de l'exercice et écritures de régularisation

a) Faits marquants

Le **re démarrage standard de l'activité post COVID** est à souligner pour cette année 2022. Le compte de résultat 2022 souligne cette tendance sur des postes comme les frais de déplacement (+88%), les frais de réception (+204%) par exemple.

Les **tendances inflationnistes de l'année 2022**, suite au contexte économique mondial particulier, se traduisent dans les comptes de l'université. Des postes du compte de résultat enregistrent à ce titre des variations singulières : + 119% pour l'électricité ; +44% pour le chauffage urbain. Les investissements et plus particulièrement les grands travaux connaissent des révisions de prix importante. A titre informatif, un surcoût inflationniste de + 8M€ s'est révélé lors de l'ouverture des plis en décembre 2022 pour le projet phare de la Ruche (Learning Centre de Bron - 47 M€ de projet initialement). Ils vont être absorbés conjointement sur fonds propres par Lyon II et les financeurs.

La **comptabilisation de la CVEC** a été modifiée fin 2022, selon le décret n° 2022-1509 du 1er décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus. L'impact est négatif sur 2022 et positif sur 2023. Un versement normalement prévu au 15 décembre de 50% s'est mué en un versement de 100% en janvier 2023. Les consignes DGFIP en la matière sont de ne rien rattacher en produit sur 2022 (perte de 50% de CVEC à ce titre), de réaliser un titre d'avance du montant du versement de janvier 2023, puis de titrer selon le droits acquis au regard des listes étudiantes dans le courant de l'année.

Le **bâtiment L (Bron) est désormais, dans l'attente d'être démolit, transformé en lieu de stockage**. Un critère de dépréciation de l'actif est donc rempli, à savoir, pour reprendre le BOFIP dédié : « *obsolescence ou dégradation physique non prévue initialement de l'actif, changements importants dans le mode d'utilisation y compris les plans d'abandon de site ou de restructuration du secteur d'activité auquel l'actif appartient* ». Des écritures de dépréciation de l'actif ont été enregistrées, avec un impact relativement faible sur le compte de résultat : débit du compte 6816 pour 541 k€ (dot.dépré.actif), crédit du 78131 pour 219 k€ (reprise quote part financements de l'actif), soit un impact résultat de + 322 k€. **Toujours dans le cadre de cette démolition, l'Etat a accordé dans la SCSP fin 2022 une subvention de 3.1 M€, inscrite en financement à recevoir.**

b) Les écritures correctives 2022

Aucune écriture corrective alimentant les soldes des comptes 110 ou 119 n'est à relever en 2022.

Le compte 119 présente un solde débiteur de 2.9 M€. Il sera proposé au conseil d'administration d'apurer ce solde par affectation au compte de réserve 10682 pour cet exercice 2022.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été préparés en application aux dispositions du recueil des normes comptables des établissements publics, du plan de compte commun et de l'instruction commune ainsi qu'aux principes comptables généralement admis en France, tels que :

- La prudence ;
- La continuité de l'exploitation ;
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- L'indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, peuvent être résumées comme suit (délibération du CA du 23/10/20, 2020-57 - Approbation des durées d'amortissement et de la politique d'immobilisation) :

NATURE DES IMMOBILISATIONS	DUREE autorisées	DUREE standard (par défaut dans SIFAC)
Logiciels informatiques	3 ans	3 ans
Brevets et licences	5 ans	5 ans
Immeubles	30 ans	30 ans
Aménagements de terrains	10 à 20 ans	15 ans
Constructions légères	20 ans	Entre 15 et 30 ans
Locaux d'enseignement et de recherche	20 ans	20 ans
Aménagement intérieur des locaux	10 ans	10 ans
Installations techniques	10 à 15 ans	10 ans
Matériel scientifique	3 à 10 ans	5 ans
Matériel industriel	10 ans	10 ans
Matériel pédagogique	5 à 10 ans	5 ans
Outillage	5 ans	5 ans
Collection de documentation	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Matériel de bureau	5 ans	3 à 7 ans
Matériel informatique, réseau et audiovisuel	5 ans	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans	10 ans
Autres matériels	5 à 10 ans	10 ans

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées en cas d'écart significatif entre la durée d'amortissement votée et la durée d'utilisation prévisionnelle justifiée par des éléments techniques probants.

3. Patrimoine immobilier confié en dotation par l'Etat

A compter de l'exercice 2020, chaque bâtiment est comptabilisé selon la dernière évaluation France Domaine s'y rapportant.

Lors de la mise en œuvre sur l'exercice, les hypothèses suivantes ont été suivies :

- Les valorisations des bâtiments correspondent aux évaluations réalisées par France Domaine ;
- Les valeurs intégrées des bâtiments sont amorties sur la base d'une durée résiduelle estimée avec la direction du patrimoine tenant compte de l'état du bâti et du plan de charge des opérations pour définir des durées résiduelles adaptées au contexte.
- Le rattrapage de l'amortissement et des reprises des FEA, correspondant au retard dans l'intégration des évaluations, est analysé et comptabilisé.
- Les terrains ne font pas l'objet d'amortissement par nature.
- Les travaux antérieurs aux évaluations et se rapportant aux bâtiments ont fait l'objet d'une sortie de l'inventaire comptable.
- Les principales opérations de travaux ayant eu lieu postérieurement aux évaluations sont analysées pour identifier l'impact sur les valorisations intégrées.

Les biens immobiliers font l'objet de financement à l'actif.

4. Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas. Toutefois, comme préconisé par l'IGESR (anciennement IGAENR), toutes les créances antérieures à 2 années sont systématiquement dépréciées.

6. Subventions d'investissement

Conformément à l'instruction comptable commune, les subventions d'investissement sont comptabilisées suivant la méthode des subventions sous conditions dans des postes distincts des fonds propres en fonction :

- de la source des financements externes de l'actif, afin de distinguer les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers autres que l'État ;
- de leur rattachement ou non à un actif déterminé.

Pour les subventions rattachées à un actif, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Par respect du principe général, par symétrie et conformément à l'instruction sur le financement de l'actif, la comptabilisation de la reprise en résultat des financements s'effectue en résultat d'exploitation.

7. Fonds propres

Les fonds propres de l'établissement sont constitués par les dotations et affectations de l'Etat ainsi que les dons et legs en capital.

8. Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels l'Université est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par le service des affaires juridiques, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers ;
- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Les passifs au titre des droits acquis sur compte épargne temps donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour charges conformément à l'annexe passifs sociaux du fascicule 12 de l'instruction comptable commune relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes épargne temps, des heures supplémentaires et des heures complémentaires.

9. Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer correspondent principalement :

- Aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2022 dont la facture n'a pas été reçue à la clôture,
- Aux charges de personnel à payer en 2023 au titre des droits et rémunérations acquis en 2022,
- Aux heures complémentaires à payer,
- A la provision pour congés non pris pour les personnels titulaires et non titulaires non enseignants.

Les enseignants chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi dédié compte tenu du statut de ces personnels. S'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants chercheurs ne peut être réalisée, aucun passif n'a été comptabilisé à ce stade dans les comptes de l'établissement.

Les produits à recevoir correspondent principalement :

- Aux droits constatés sur les opérations pluriannuelles,
- Aux produits de formation continue pour la part relative à l'exercice en cours.

10. Recettes et subventions d'exploitation

Les recettes sont généralement constatées :

- lors de l'inscription des étudiants pour les droits universitaires de formation initiale dans leur intégralité ;
- Lors de la signature de la convention pour la formation continue : titrage immédiat et intégral avec mention dans la facture de l'échéancier de paiement contractualisé avec le stagiaire. Le rattachement du produit au bon exercice est conformément réalisé en fin d'année lors des travaux d'inventaire,
- A l'avancement de la formation pour l'apprentissage,
- A la mise à disposition de personnel,
- A la réalisation de la prestation pour les autres prestations.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- Des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées :
 - A la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses engagées dans le cadre des subventions soumises à conditions suspensives,

- A réception d'une avance, avec un titre d'avance movimentant les comptes associés (4419, 419), générant un impact en comptabilité budgétaire (recettes encaissées), sans impact sur les produits,
 - A réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas,
- De la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

III. NOTES SUR LE BILAN (en k€)

1. Tableau de mouvement des immobilisations incorporelles et corporelles

Rubrique et postes	Compte	Libellé Compte	Valeur brute au début de l'exercice	Augment. par virement de poste à poste	Acquisitions / Mad / Transferts	Dimin. par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles	20531000	Logiciels acquis ou	1,621	0	136	0	-2	1,755
Immobilisations Incorporelles	20580000	Autres conces° et dt	136	0	0	0	0	136
Immobilisations Corporelles	21155600	Terrains bâtis- ens	7,421	0	0	0	0	7,421
Immobilisations Corporelles	21155700	Terrains bâtis- ens	413	0	0	0	0	413
Immobilisations Corporelles	21155800	Terrains bâtis- ens	2,406	0	0	0	0	2,406
Immobilisations Corporelles	21227000	Agencement terrains	534	0	10	0	0	544
Immobilisations Corporelles	21315600	Construction bâtimen	77,330	0	0	0	0	77,330
Immobilisations Corporelles	21315700	Construction bâtimen	45,197	0	0	0	0	45,197
Immobilisations Corporelles	21315800	Construction bâtimen	852	0	0	0	0	852
Immobilisations Corporelles	21355600	Construction agencem	0	0	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	21355700	Construction agencem	14,416	0	5,980	0	0	20,396
Immobilisations Corporelles	21355800	Construction agencem	12	0	0	0	0	12
Immobilisations Corporelles	21511700	Installations comple	460	0	0	0	0	460
Immobilisations Corporelles	21547000	Matériel acquis	1,044	0	49	0	0	1,093
Immobilisations Corporelles	21557000	Outillage acquis TEC	185	0	10	0	-9	186
Immobilisations Corporelles	21558000	Outillage autre	6	0	0	0	0	6
Immobilisations Corporelles	21567000	Matériel d'enseignem	392	0	44	0	0	436
Immobilisations Corporelles	21577000	Agencements & aménag	20	0	0	0	0	20
Immobilisations Corporelles	21600000	Collections	181	0	25	0	0	206
Immobilisations Corporelles	21817000	Install génér, agnct	7	0	0	0	0	7
Immobilisations Corporelles	21827000	Matériel de transpor	236	0	18	0	-35	219
Immobilisations Corporelles	21831700	Matériel de bureau a	109	0	1	0	0	110
Immobilisations Corporelles	21832700	Matériel informatique	15,540	0	1,406	0	-100	16,845
Immobilisations Corporelles	21847000	Mobilier acquis	3,402	0	225	0	0	3,627
Immobilisations Corporelles	21887000	Matériels divers acq	6,989	0	627	0	-47	7,569
Immobilisations Corporelles	21888000	Matériels divers aut	87	0	0	0	0	87
Immobilisations Corporelles	23810000	Av vers immo corp	59	0	2,139	0	0	2,198
Autres Immobilisations Financières	27550000	Cautionnements	5	0	0	0	0	5
TOTAUX			179,061	0	10,668	0	-192	189,536

Le rythme de sortie d'inventaire est moindre que les années précédentes (7M€ en 2021), pour 2 raisons. L'inventaire tournant a été réalisé sur les plus gros postes (informatiques, audiovisuel). Désormais, les postes passés en revue sont à des volumes moindres (outillage et mobilier notamment cette année).

2. Tableau de mouvement des amortissements

Rubrique et postes	Catégorie	Libellé Catégorie	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amorts suite aux sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles	20531000	Logiciels acquis ou	-1,504	-67	2	1,568
Immobilisations Incorporelles	20580000	Autres conces° et dt	-56	-26	0	82
Immobilisations Corporelles	21155600	Terrains bâtis- ens	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	21155700	Terrains bâtis- ens	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	21155800	Terrains bâtis- ens	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	21227000	Agencement terrains	-171	-36	0	208
Immobilisations Corporelles	21315600	Construction bâtimen	-32,800	-4,091	0	36,891
Immobilisations Corporelles	21315700	Construction bâtimen	-8,014	-1,502	0	9,516
Immobilisations Corporelles	21315800	Construction bâtimen	-436	-57	0	493
Immobilisations Corporelles	21355600	Construction agencem	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	21355700	Construction agencem	-1,453	-965	0	2,418
Immobilisations Corporelles	21355800	Construction agencem	-6	-1	0	7
Immobilisations Corporelles	21511700	Installations comple	-119	-46	0	165
Immobilisations Corporelles	21547000	Matériel acquis	-526	-83	0	609
Immobilisations Corporelles	21557000	Outillage acquis TEC	-116	-27	8	135
Immobilisations Corporelles	21558000	Outillage autre	-6	0	0	6
Immobilisations Corporelles	21567000	Matériel d'enseignem	-209	-33	0	243
Immobilisations Corporelles	21577000	Agencements & aménag	-14	-1	0	15
Immobilisations Corporelles	21600000	Collections	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	21817000	Install génér, agnct	-7	0	0	7
Immobilisations Corporelles	21827000	Matériel de transpor	-210	-14	35	190
Immobilisations Corporelles	21831700	Matériel de bureau a	-31	-11	0	43
Immobilisations Corporelles	21832700	Matériel informatiqu	-10,944	-1,826	100	12,669
Immobilisations Corporelles	21847000	Mobilier acquis	-2,467	-201	0	2,667
Immobilisations Corporelles	21887000	Matériels divers acq	-4,716	-819	47	5,488
Immobilisations Corporelles	21888000	Matériels divers aut	-87	0	0	87
TOTAUX			-63,894	-9,807	192	73,509

3. Tableau des financements externes de l'actif

RUBRIQUE	Cumul au début de l'exercice	Financements reçus	Financements reconstitués suite à la rep	Reprise suite à l'amortissement de l'act	Reprise suite à la dépréciation de l'act	Reprise suite à la cession ou mise au rebut	Cumul à la fin de l'exercice
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ETAT	67,033	6,671	0	-4,827	0	0	68,877
Financements non rattachés à un actif	3,526	3,616	0	0	0	0	7,142
Financements rattachés à un actif	63,506	3,055	0	-4,827	0	0	61,735
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	51,950	0	0	-4,310	0	0	47,640
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	0	0	0	0	0	0	0
Financement des autres actifs	11,556	3,055	0	-517	0	0	14,094
- Etat	11,556	3,055	0	-517	0	0	14,094
- ANR IA	0	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0	0
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	24,550	364	0	-946	0	-5	23,963
Financements non rattachés à un actif	1,278	358	0	0	0	0	1,636
- Régions	972	27	0	0	0	0	999
- Département	0	0	0	0	0	0	0
- Communes	300	-2	0	0	0	0	298
- Autres collectivités	0	329	0	0	0	0	329
- Union Européenne	0	3	0	0	0	0	3
- Autres organismes	6	-1	0	0	0	0	5
- Autres	0	3	0	0	0	0	3
Financements rattachés à un actif	23,272	7	0	-946	0	-5	22,327
- Régions	10,787	3	0	-474	0	-5	10,311
- Département	0	0	0	0	0	0	0
- Communes	5,122	2	0	-150	0	0	4,974
- Autres collectivités	88	0	0	-16	0	0	73
- Union Européenne	18	0	0	-8	0	0	10
- Autres organismes	7,217	1	0	-280	0	0	6,938
- Autres	40	0	0	-18	0	0	21
TOTAUX	91,582	7,035	0	-5,773	0	-5	92,840

La Ruche (Learning Centre de Bron) et le Plan de Relance concentrent la majorité des financements externes de l'actif.

4. Détail des créances

Tableau des créances

Rubriques et postes	Montants période N	Montants période N-1	Variations en valeur	Variations en %
Créances de l'actif immobilisé	5	5	0	0%
- Créances rattachées à des participations	0	0	0	
- Prêts	0	0	0	
- Autres créances immobilisées	5	5	0	0%
			0	
Créances de l'actif circulant	15,013	8,021	6,992	87%
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	8,749	3,945	4,804	122%
- Créances clients et comptes rattachés	5,900	3,838	2,062	54%
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0	0	0	
- Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0	0	0	
- Créances sur les autres débiteurs	73	29	44	152%
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	292	210	82	
TOTAUX	15,019	8,027	6,992	87%

NB. : concernant les échéances des créances, compte tenu de la nature des activités de l'université Lyon 2, aucune créance exigible à plus d'un an n'est à relever, mis à part 5 k€ de dépôts de garantie

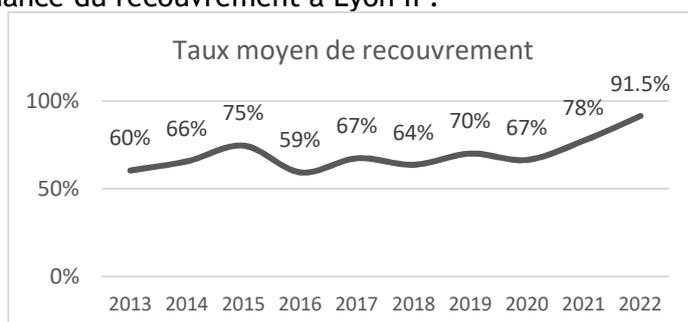
a) Précisions sur certaines variations de créances 2021 / 2022

Les créances sur entités publiques augmentent de +122 % (+4.8 M€ en valeur), consécutivement au financement à recevoir pour la démolition du bâtiment L et bâtiments modulaires (3.1 M€). Parallèlement, l'encaissement des 3.1 M€ est aussi intervenu toute fin décembre. Symétriquement, la somme est au crédit du 4419x, faute de rapprochement possible, l'objet de gestion de titre 2022 ne pouvant être émis par l'ordonnateur après le 31.12.22.

A noter que 180 k€ au compte 4438 vont être soldés en 2023 (cela aurait dû être fait en 2022 suite à solde de ce compte de TVA via une hausse de la SCSP fin 2021 à cet effet).

Les créances clients augmentent de +75 % (+2.5 M€ en valeur). Cette hausse est imputable majoritairement aux difficultés de facturation de la formation continue & VAE. 1.8 M€ de PAR ont été inscrits pour cette année. La moyenne étant normalement de 500 k€, soit +1.3 M€. Un PAR exceptionnel de 422 k€ est aussi enregistré pour une décision de justice en faveur de Lyon II dans le cadre d'une exécution de marché de travaux.

L'augmentation en volume des créances clients privés ne permet pas de mesurer la qualité du recouvrement. Le taux moyen de recouvrement (sur clients privés, formule $(1 - (41 + 463) / (70) * 100)$), permet d'appréhender plus justement la performance du recouvrement à Lyon II :



b) Produits à recevoir

Produits & subventions à recevoir	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
PAR Formation continue & VAE (4181)	1,865	514	543	306
PAR Forma Sup (4181)	0	0	1,797	260
PAR Conventions pluriannuelles (4181 et 44877)	3,321	2,169	1,515	2,030
PAR hors FC et conventions pluriannuelles	625	734	0	0
Total Produits à recevoir	5,811	3,417	3,855	2,596

5. Fonds propres

Variation des fonds propres	
Fonds propres au 31/12/2021	156,955
Corrections d'erreur (1)	0
Variation nette des financements de l'actif	1,258
Résultat de l'exercice	3,991
Fonds propres au 31/12/2022	162,204

(1) Les corrections d'erreur comptabilisées dans les fonds propres de l'établissement sont détaillées en paragraphe I.2.c

6. Dépréciations

RUBRIQUE	Solde à l'ouverture	Dotations de l'exerc	Reprises de l'exerci	Solde à la clôture de l'exercice
Dépréciations des immobilisations	0	896	-355	541
Dépréciations des stocks en cours	0	0	0	0
Dépréciations des comptes de tiers	458	31	-99	390
Dépréciations des comptes financiers	0	0	0	0
Total des dépréciations	458	1,217	-743	931

Le compte 29x enregistre des flux liés à la démolition prévue d'un bâtiment (L), comme expliqué en point I.2.a.

On notera l'amélioration du recouvrement au compte 416 au regard de la variation de solde du compte 49x (-15% sur 21 / 22).

7. Provisions pour risques et charges

Rubriques	Comptes	Libellés Comptes	Provisions Début exercice	Augm.Dotations exercice	Dimin.Reprise exercice	Provisions Fin exercice
Provisions pour dépréciation	0015110000	Provisions pour litiges	11	24	-3	32
Provisions pour dépréciation	0015820000	Provisions pour CET	130	0	-11	119
TOTAL			141	24	-14	151

8. Détail des dettes

Tableau des dettes		
Rubriques et postes	Montants N	Montants N-1
Dettes financières	0	0
- Emprunts obligataires	0	0
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0	0
- Dettes financières et autres emprunts	0	0
Dettes non financières	18,644	14,526
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	986	774
- Dettes fiscales et sociales	5,312	5,388
- Avances et acomptes reçus	7,727	2,357
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	249	419
- Autres dettes non financières	258	560
- Produits constatés d'avance	4,112	5,028
TOTAUX	18,644	14,526

NB. : concernant les échéances des dettes, compte tenu de la nature des activités de l'université Lyon 2, aucune dette exigible à plus d'un an n'est à relever.

La multiplication par plus de 3 (+228%, +5.3 M€ en valeur) des avances et acomptes reçus trouvent leur explication majeure dans l'avance de 3.1 M€ des modulaires Etat, et Erasmus + (1.6 M€). Plus globalement, la technique du titre d'avance a été déployée dans SIFAC et favorise la juste dérivation des titres budgétaires aux comptes d'avances dédiés (4419 et 419).

Concernent le solde des bourses AMI gérées en OPCT, la politique d'optimisation d'attribution des aides pour faire baisser les reliquats est visible (-54%, - 302 k€ en volume).

a) Factures non parvenues et charges sociales

Charges à payer	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Factures non parvenues (dont CAPAC)	756	640	477	6
Charges à payer liées au personnel	3,733	4,545	3,742	3,902
Charges sociales liées au personnel	1,579	843	1,369	1,429
Total Charges à payer	6,068	6,028	5,589	5,336

b) Détail des produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
PCA Formation continue & VAE	413	333	315	511
PCA Conventions pluriannuelles	3,699	3,910	4,836	2,836
PCA hors FC et conventions pluriannuelles	0	786	0	0
Total Produits constatés d'avance	4,112	5,029	5,151	3,347

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Néant

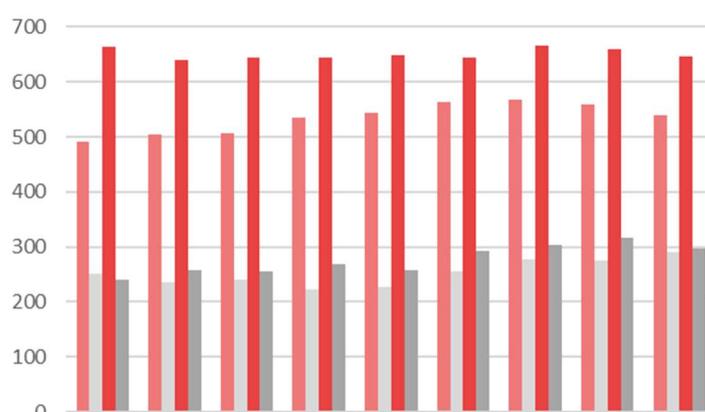
V. AUTRES INFORMATIONS

1. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels.

2. Effectifs

Evolution des effectifs en ETP



■ Biatss - titulaires	491	504	507	535	543	564	568	558	539
■ Biatss - contractuels	251	235	241	222	228	255	278	275	290
■ Enseignants chercheurs - titulaires	663	640	645	643	648	644	666	660	647
■ Enseignants chercheurs - contractuels	240	258	255	269	257	292	304	317	297

■ Biatss - titulaires ■ Biatss - contractuels
 ■ Enseignants chercheurs - titulaires ■ Enseignants chercheurs - contractuels

Emplois à fin de période	2020		2021		2022		Var ETP N-1
	Indiv	ETP	Indiv	ETP	Indiv	ETP	
Biatss	906	845	888	833	887	830	-0.41%
Titulaires	586	568	573	558	555	539	-3.34%
contractuels	320	278	315	275	332	290	5.53%
Enseignants chercheurs	996	969	1004	977	972	944	-3.35%
Titulaires	671	666	667	660	655	647	-1.94%
contractuels	325	304	337	317	317	297	-6.29%
TOTAL	1,902	1,815	1,892	1,810	1,859	1,773	-1.99%

Source : cellule PMS

3. Engagements financiers

Engagements donnés : néant

Engagements reçus : néant